



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 27 juin 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Épisode violent de grêle et de pluie en Dordogne – Premier bilan et actions à venir

Un épisode violent de grêle et de pluie s'est abattu sur l'ouest et le nord de la Dordogne dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 juin 2022. Ce phénomène a été très intense et très localisé.

55 communes ont été impactées, principalement dans le quart Nord-Ouest du département. Les communes de Vanxains, Ribérac, La Roche Chalais, Saint Aulaye, Grand Brassac, Saint Privat, La Jemaye, Lisle, Villeteureix et Saint Martin de Riberac ont été particulièrement impactées. L'épicentre de l'épisode concerne les communes de Riberac et Vanxains.

Une réunion de coordination en présence de Monsieur le Préfet, des élus locaux, des représentants des collectivités territoriales, des parlementaires, des chambres consulaires, des opérateurs et des services de l'État, s'est tenue ce lundi 27 juin à Ribérac. Elle a permis de dresser un premier bilan des actions d'urgences mises en place et dresser une liste des besoins et des moyens à mettre en œuvre pour répondre à la séquence de reconstruction qui s'ouvre.

A cette occasion, Monsieur le préfet a salué l'engagement des élus dans le soutien à la population et la mobilisation des sapeurs-pompiers et des services de l'État.

1- Bilan de la réponse à l'urgence

Mobilisation des services de l'État

Monsieur Jean-Sébastien Lamontagne s'est rendu sur place aux premières heures du matin du 21 juin pour rencontrer les élus locaux, la population touchée. Il a ainsi pu faire un premier constat des dégâts et établir les premiers moyens à mettre en œuvre pour les sinistrés.

Le mardi 21 juin après-midi, un centre opérationnel département a été ouvert en préfecture. Ce COD a permis de coordonner l'action des différents acteurs sur le terrain pour accompagner les sinistrés (SDIS, ENEDIS, Orange, gendarmerie nationale, cd24, services de l'État et collectivités).

Mobilisation du SDIS

200 sapeurs-pompiers de la Dordogne et extra départementaux au total ont été mobilisés depuis la nuit du 20 au 21 juin 2022 pour des opérations de bâchage, de déblayage et de secours.



2 postes de commandement avancés ont été installés Riberac et La Roche Chalais afin d'organiser les secours à partir des appels 18 et des remontées réalisées par les élus.

À ce jour, 1885 interventions ont été sollicitées, et 1215 d'entre elles sont terminées. Pour le bâchage, sur les 1726 interventions demandées, 1224 ont été réalisées. En tout, ce sont près de 80 000 m² de bâches qui ont été installés par les sapeurs-pompiers.

Plus de 36 sapeurs pompiers d'autres départements (86, 23, 79, 87, 28, 27 et 76) sont venus en renfort notamment pour des bâchages et des interventions sur les toits dans le Ribéracois.

1 détachement formation militaire de la sécurité civile (FORMISC), (50 personnes) a été engagé au profit du département afin de soutenir les effectifs déjà déployés. Ces renforts n'ont pas vocation à rester sur place pour une longue durée, la FORMISC étant notamment appelée sur des feux de forêts en Corse, mais des relèves sont opérées pour maintenir la capacité d'intervention dans les communes les plus impactées.

2- Perspectives d'accompagnement et de résilience

Une nouvelle étape se dessine maintenant après la gestion de l'urgence : celle de l'accompagnement des différents sinistrés sur le long terme. Dans cette perspective les collectivités, les chambres consulaires et les divers opérateurs assurent un accompagnement dans les différents aspects de cette crise.

Une cellule préfectorale de suivi par les services de l'État (DDT, DREAL, DDETSPP, GN, SDIS 24) est mise en place à compter d'aujourd'hui. Présidée par Monsieur le préfet, elle se réunira régulièrement, avec pour objectif un suivi permanent de la situation.

2.1 Accompagnement et soutien aux particuliers

Soutien psychologique d'urgence et accompagnement des particuliers

Les associations de sécurité civiles (Croix rouge et Protection Civile) sous la coordination de la préfecture ont mis en place un dispositif de relogement d'urgence à la Roche Chalais et à Riberac.

La Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) a été déployée vendredi 24 juin 2022 par le SAMU à l'hôpital de Riberac ainsi qu'à Vanxains pour soutenir psychologiquement les sinistrés qui en éprouveraient le besoin. Elle a été en fonction le week-end du 25 et 26 juin.

Protection des biens et des personnes

La vigilance est renforcée dans ce contexte, notamment afin d'éviter toute escroquerie autour des opérations de réparation. À cet égard, la gendarmerie de la Dordogne veille et a déjà procédé à 5 interpellations de faux artisans se proposant de bâcher et de réparer les toitures. Le déploiement des forces de gendarmerie nationale se poursuit.

Relogement

Les individus concernés sont invités à prendre attache avec leur assurance afin d'entamer les démarches nécessaires à leur relogement : l'activation des clauses individuelles des contrats d'assurance des particuliers constitue la priorité.

Il est important que les collectivités concernées puissent faire remonter les besoins de relogement de long terme (nombre de personnes, composition familiale) afin de permettre aux

services de l'État d'envisager les solutions. Priorité à l'activation des clauses individuelles des contrats d'assurance des particuliers.

2.2 Accompagnement et soutien aux collectivités

Les problématiques rencontrées en termes de bâtiments ou de voirie communale impactés peuvent conduire à l'activation d'un certain nombre d'aides dédiées.

Un vademecum des aides qui pourront être sollicitées par les collectivités est actuellement en préparation par les services de l'État.

2.3 Accompagnement et soutien à destination des entreprises et du monde agricole

- Concernant le monde agricole

Les experts de la Mission flash mise en œuvre par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour soutenir les agriculteurs touchés et faciliter les premières estimations des dégâts agricoles se déplaceront sur les zones sinistrées mercredi.

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne, en lien avec la DDT, assure un suivi attentif de la situation. À ce titre, une cellule de crise a été mise en place par la Chambre d'Agriculture au lendemain de cet évènement climatique inédit (05 53 92 47 50).

- Le soutien aux entreprises

De nombreuses entreprises de la zone ont subi des dégâts importants tant sur le bâti que sur leurs outils de production. Dans ce contexte, l'activité partielle peut être activée. L'accompagnement des entreprises est mené par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et le MEDEF, en lien avec la DREAL et la DDETSPP. En outre, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat est pleinement mobilisée afin de répondre aux besoins d'ouvriers et de couvreurs concernant les opérations de reconstruction.

Un vademecum des aides qui pourront être sollicitées par les entreprises est actuellement en préparation par les services de l'État.